



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-septième session

197 EX/9

PARIS, 7 août 2015
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DU RAPPROCHEMENT DES CULTURES (2013-2022)

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la décision 194 EX/10, dans laquelle le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de lui présenter, à sa 197^e session, un rapport sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022). Le rapport et son annexe mettent l'accent sur les actions et les initiatives importantes menées durant la première phase de mise en œuvre de la Décennie, et proposent des mesures clés pour l'avenir.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 10.

I. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DU RAPPROCHEMENT DES CULTURES

1. Les deux premières années de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) ont été essentiellement consacrées à la mise en place de mécanismes visant à faciliter et à organiser la mise en œuvre de la Décennie. Conformément à son approche de collaboration multipartite et multisectorielle, la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures a intégré un large éventail d'activités et de produits, notamment des méthodes et des matériels pédagogiques adaptés, des campagnes de sensibilisation au patrimoine, des principes directeurs en matière de liberté d'expression et d'éthique à destination des professionnels des médias, des activités de recherche et de cartographie, ainsi que des plates-formes Web, des publications et des ressources documentaires.

2. Depuis le lancement de la Décennie, plusieurs manifestations majeures ont été organisées par l'UNESCO à l'appui direct de cette dernière. La recherche, la collecte et la diffusion des connaissances et des informations ont constitué une dimension importante de la période à l'examen, compte tenu de la nécessité d'examiner les sources des conflits, de renforcer les liens entre la diversité culturelle et les valeurs universelles, et d'identifier de nouvelles possibilités et stratégies pratiques pour promouvoir une culture de la paix. Dans le cadre de la stratégie de communication en faveur de la Décennie, une page Web a été consacrée à cette dernière et des ressources documentaires ont été produites afin de diffuser les messages clés et de mettre en lumière les réalisations aux niveaux national, régional et mondial. Des informations sur les activités de la Décennie internationale du rapprochement des cultures sont disponibles à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/decade-rapprochement-cultures>.

3. Un large éventail d'acteurs participent à la Décennie internationale du rapprochement des cultures : les États membres, les commissions nationales pour l'UNESCO, les organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et internationales, les organisations non gouvernementales, les ambassadeurs de bonne volonté et les artistes pour la paix, les chaires UNESCO et les écoles associées, les clubs et centres UNESCO, les universités et la société civile dans son ensemble. Des partenariats stratégiques clés ont contribué de manière substantielle à la réalisation des objectifs de la Décennie, notamment les initiatives majeures suivantes :

- L'engagement du Gouvernement de la République du Kazakhstan, à travers sa contribution financière volontaire au Compte spécial pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie, et la participation des chefs religieux en tant qu'acteurs clés dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux.
- L'engagement du Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan, en particulier à travers le « Processus de Bakou », une plate-forme qui rassemble les États membres, les organisations internationales et régionales ainsi que la société civile afin de promouvoir le respect, la compréhension, le dialogue et la tolérance entre les cultures.
- Le soutien du Royaume d'Arabie saoudite à travers le « Programme international Abdullah bin Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue », grâce auquel 10 projets ont été mis en œuvre au niveau mondial et régional durant la phase I (2012-2014). Pendant la phase II, les initiatives seront transposées à plus grande échelle, avec l'élaboration de nouveaux outils et modalités de promotion du dialogue interculturel et de programmes universitaires sur le dialogue interculturel, le renforcement des compétences interculturelles des jeunes journalistes, ainsi que des initiatives mondiales de sensibilisation de la jeunesse.
- Le renouvellement du mémorandum d'accord entre l'UNESCO et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2013, qui permet

l'organisation conjointe de plusieurs grands forums internationaux ainsi que de programmes ciblés, tels que le programme d'initiation aux médias et à l'information.

- Le soutien du Gouvernement danois au développement des compétences interculturelles, des politiques publiques et des programmes fondés sur les droits de l'homme, notamment des outils de formation spécifiques tels que le document « Compétences interculturelles : Cadre conceptuel et opérationnel » publié par l'UNESCO en 2013, et le portfolio « Des paroles aux actes », lancé le 10 décembre 2014 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.
- Un mémorandum d'accord avec le Centre international du Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux (KAICIID) visant à promouvoir la coopération dans les initiatives de dialogue telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale, ainsi qu'un échange plus stratégique avec les chaires UNESCO dans ce domaine.
- Les commissions nationales pour l'UNESCO ont poursuivi leur collaboration dans la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures, notamment par le biais de l'initiative de Dialogue euro-arabe et du Programme de participation (PP), avec une vingtaine de projets soutenus au titre du PP pendant la période 2012-2013 – un chiffre qui s'est élevé à 26 durant l'exercice biennal en cours.
- Le Centre d'études et de recherche Al-Mesbar (Émirats arabes unis) a signé un accord-cadre avec l'UNESCO en février 2015 afin d'établir une coopération en faveur du « dialogue interculturel, de la participation des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté mondiale » dans le cadre de deux centres de recherche aux Émirats arabes unis.

4. L'objectif stratégique et conceptuel du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures a été affiné durant la « Réunion d'experts sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures », qui s'est tenue en mars 2015. L'UNESCO a réuni plus d'une trentaine d'experts dans le but de renforcer les alliances avec les organisations, les chaires UNESCO et les centres de catégorie 2 afin de développer de futures activités dans le cadre de la Décennie. Plusieurs messages et recommandations clés sont ressortis des discussions, notamment la nécessité de clarifier les concepts historiques, sociaux, économiques, culturels et spirituels liés au rapprochement des cultures, de donner la priorité aux activités sur le terrain faisant participer la société civile, et d'élaborer une Feuille de route pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2015-2017). Le rapport de la réunion sera mis à la disposition des États membres avant le Conseil exécutif en octobre 2015.

5. Des exemples de forums organisés par l'UNESCO, d'activités de programme et de mesures clés mises en œuvre entre 2013 et 2015 figurent dans l'annexe au présent rapport.

II PISTES POUR L'AVENIR

6. La prévalence accrue et l'ampleur des conflits et des actes de violence et d'intolérance extrémistes appellent un engagement renouvelé, de nouvelles approches et une réponse urgente. Face aux défis actuels, il est plus que jamais essentiel de renforcer le dialogue et la culture de la paix aussi bien au sein de nos sociétés qu'entre ces dernières.

7. La mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures a confirmé la nécessité de renforcer le rôle et le leadership de l'UNESCO, en élargissant les demandes d'assistance et de contributions. Toutefois, les ressources humaines et financières limitées qui sont mises à disposition entravent clairement l'exploitation complète du potentiel de réalisation et d'action. Il doit exister un engagement à fournir des ressources qui soient à la mesure des tâches à accomplir.

8. À cet égard, certains domaines requièrent une attention particulière et doivent être renforcés afin de promouvoir les compétences culturelles et l'appréciation de la diversité des cultures, d'accroître les interventions sur le terrain et les activités intersectorielles, et de stimuler la coopération. Les États membres sont invités à collaborer de manière créative et innovante dans : (i) le recensement des outils et des programmes ayant trait aux compétences interculturelles, notamment des modules d'apprentissage en ligne, en vue de les diffuser largement et ainsi de renforcer les compétences culturelles ; (ii) la mise en place d'une stratégie de communication et d'une image de marque pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures, et (iii) le lancement d'une recherche sur les indicateurs, afin d'explorer et de consolider les liens entre le dialogue interculturel et le développement durable dans le cadre des nouveaux objectifs de développement durable pour l'après-2015.

9. En tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour la mise en œuvre de son programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence ainsi que du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures, l'UNESCO soumettra un rapport à la 70^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra fin 2015. Le rapport mettra l'accent sur la mise en œuvre des résolutions A/69/139 « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » et A/69/140 « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » des Nations Unies, qui ont été adoptées en décembre 2014. Il s'agira d'une excellente occasion de coordonner les travaux interinstitutions et de renforcer le rôle de l'UNESCO dans la réalisation des objectifs de la Décennie internationale du rapprochement des cultures. Les actions futures et le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Décennie sont en outre essentiels dans le cadre des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'objectif 16 proposé, intitulé « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ».

Décision proposée

10. Au vu du rapport sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 194 EX/10,
2. Ayant examiné le document 197 EX/9,
3. Prend note des points importants soulevés par la Directrice générale s'agissant de la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et salue les principales initiatives prises à cet égard, notamment le travail de coordination mené par l'UNESCO afin de faire participer efficacement les différents acteurs à ce processus ;
4. Se félicite de l'engagement des États membres et les invite à appuyer les efforts déployés par la Directrice générale afin de poursuivre les initiatives de mobilisation des ressources, en vue d'atteindre les objectifs ambitieux de la Décennie internationale du rapprochement des cultures ;
5. Invite à nouveau tous les États membres et les organisations et institutions compétentes à s'inspirer du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures afin de renforcer leur engagement en faveur du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les cultures au service de la paix,

6. Prie la Directrice générale de lui présenter, à sa 202^e session à l'automne 2017, un rapport sur la mise en œuvre de cette Décennie contenant des informations sur les initiatives concrètes prises aux niveaux national et local.

ANNEXE

Le Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures s'articule autour de quatre grands domaines prioritaires visant à définir une vision commune, à stimuler les partenariats et à mettre en œuvre des actions concrètes pour former des citoyens du monde responsables, qui soient capables d'interagir au sein et au-delà des frontières culturelles, religieuses et nationales :

(a) Promouvoir une compréhension et une connaissance mutuelles de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse et soutenir les efforts de réconciliation

1. En encourageant les individus à approfondir la connaissance de leur culture et de celle des autres, notamment l'histoire, la langue, le patrimoine, la religion et les croyances, la Décennie internationale du rapprochement des cultures entend favoriser la compréhension et le respect mutuels. À cet égard, la troisième édition du « Forum international sur le dialogue interculturel » organisée en mai 2015 à Bakou, en République d'Azerbaïdjan, a offert une vaste plate-forme d'échange sur les connaissances, les recherches et les développements actuels dans le domaine du dialogue interreligieux et interculturel, qui a rassemblé 500 participants originaires d'une centaine de pays, dont 35 chaires UNESCO. Le forum a permis d'identifier les lacunes, les défis et les opportunités en matière de dialogue interculturel et interreligieux afin d'orienter les futures actions et de renforcer la coopération entre le Secrétariat de l'UNESCO et les chaires UNESCO, d'améliorer la pensée conceptuelle et les directives opérationnelles, et d'élaborer de nouveaux programmes de renforcement des compétences culturelles, conformément aux objectifs de la Décennie.

2. En réponse à l'augmentation des destructions délibérées du patrimoine culturel, une conférence internationale intitulée « Patrimoine et diversité culturelle en péril en Iraq et en Syrie » s'est tenue au Siège de l'UNESCO en décembre 2014, afin de mettre l'accent sur l'urgente nécessité de protéger le patrimoine et la diversité culturels et de mieux intégrer la dimension culturelle dans les mesures de sécurité, la résolution des conflits et l'aide humanitaire. La campagne #Unite4Heritage lancée par la Directrice générale à Bagdad en mars 2015 a renforcé ces efforts en mobilisant des soutiens en faveur de la protection du patrimoine menacé par le sectarisme et la violence extrême.

3. Plusieurs programmes de l'UNESCO ont élargi les connaissances et la compréhension mutuelle grâce à l'échange des expériences culturelles, des idées, des valeurs et des biens à travers l'art, le commerce, les migrations et les conditions extrêmes. En 2014, le projet « La Route de l'esclave » a célébré son 20^e anniversaire par un événement de grande envergure organisé au Siège de l'UNESCO, qui a attiré plus de 1 500 participants et donné lieu à plus de 50 manifestations organisées par des institutions partenaires du monde entier. Des liens concrets s'établissent désormais entre la Décennie internationale du rapprochement des cultures et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), mise en œuvre sous le thème « Considération, justice et développement ». Afin de catalyser les futures actions de la plate-forme en ligne de l'UNESCO sur les Routes de la soie pour le dialogue, la diversité et le développement, un réseau international de 24 points focaux du monde entier s'est réuni pour la première fois en mai 2015 à Xi'an, en République populaire de Chine.

(b) Construire un cadre de valeurs communes favorisant la cohésion sociale

4. Les instruments normatifs de l'UNESCO offrent un cadre consolidé pour la promotion des valeurs communes qui sous-tendent la Décennie internationale du rapprochement des cultures. Ils reflètent une série d'engagements internationaux pris dans l'ensemble des domaines de compétence de l'UNESCO, visant à faire respecter les droits de l'homme, à promouvoir la diversité culturelle, la cohésion sociale et la tolérance entre les peuples, et à lutter contre le racisme, les préjugés et les discriminations.

5. La publication phare intitulée « Agree to Differ », lancée en mai 2015, encourage la diffusion à grande échelle des principes fondamentaux de la Décennie internationale du rapprochement des cultures et résulte d'un partenariat public-privé novateur établi entre l'UNESCO et Tudor Rose dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies. Le recueil rassemble une soixantaine de contributions de différents auteurs, dont la plupart ont fourni des conseils pour l'élaboration du Plan d'action de la Décennie. Ces contributions aident à appréhender le dialogue interculturel et interreligieux à partir d'un large éventail de points de vue provenant notamment d'États membres, d'agences des Nations Unies, de rapporteurs spéciaux des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, de chefs religieux, d'experts et d'activistes de la société civile.

6. Le renforcement du dialogue fondé sur le respect et la compréhension mutuels entre les dirigeants et les fidèles des religions mondiales et traditionnelles pour encourager la paix, la sécurité et la cohésion sociale a été le thème des débats du 5^e Congrès des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles intitulé « Dialogue des chefs religieux et des acteurs politiques pour la paix et le développement », qui s'est tenu à Astana, en République du Kazakhstan, les 10 et 11 juin 2015. Le Congrès a rassemblé environ 600 participants afin d'étudier la responsabilité des dirigeants religieux et politiques envers l'humanité, les nouvelles tendances et possibilités d'interaction entre la religion et la politique, ainsi que l'influence de la religion sur les jeunes.

7. Les jeunes restent l'une des priorités d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures. En collaboration avec tous ses partenaires, l'UNESCO a poursuivi ses efforts visant à promouvoir et renforcer le rôle positif des jeunes femmes et hommes dans les sociétés du monde entier, notamment en encourageant les forums physiques et en ligne, en mobilisant les organisations et les réseaux de la jeunesse et en facilitant leur participation aux processus de prise de décision et de construction de la paix. On peut citer notamment le projet Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED Youth) financé par l'Union européenne, qui est mis en œuvre dans dix pays méditerranéens afin d'aider les jeunes des deux sexes à renforcer leurs capacités en matière d'analyse et de conception de politiques, à faire valoir leurs droits et à participer en tant que citoyens actifs pour lutter contre la marginalisation grâce à des compétences, des outils et des connaissances concrets.

(c) Diffuser les principes et les outils du dialogue interculturel par le biais de l'éducation de qualité et des médias

8. L'enseignement des valeurs de respect, de tolérance et de solidarité sont les principaux objectifs qui guident l'action de l'UNESCO visant à promouvoir l'éducation de qualité pour tous, ainsi que son rôle de chef de file de l'Initiative mondiale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation avant tout à travers le monde. L'UNESCO s'est appuyée sur les objectifs de la Décennie internationale du rapprochement des cultures pour mettre l'accent sur des domaines ciblés des programmes pédagogiques. Dans son rôle reconnu en tant qu'organisation chef de file de l'Éducation en vue du développement durable (EDD), l'UNESCO a continué de fournir un appui technique aux États membres afin qu'ils puissent donner aux apprenants les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste. À cet égard, fin 2014, 365 engagements à agir avaient été pris par des partenaires dans 80 pays. Dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), le 2^e Forum de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale « Édifier des sociétés pacifiques et durables : préparer l'après-2015 » s'est tenu en janvier 2015. Entre 2013 et 2015, des services clés de partage de connaissances sur l'ECM ont été créés, un centre d'échange d'informations sur l'ECM a été lancé et plus d'une douzaine de partenariats ont été mis en place afin d'aider les apprenants à acquérir des compétences pratiques et une pensée critique tout au long de la vie.

9. L'UNESCO a lancé un nouveau Cadre d'action intégré – Autonomiser les jeunes au service de l'édification de la paix, dans le cadre de la conférence internationale « Les jeunes et l'Internet : Combattre la radicalisation et l'extrémisme » qui s'est tenue au Siège de l'Organisation les 16 et

17 juin 2015. Ce projet multipartite ouvre la voie à un cadre d'action consolidé visant à aider les jeunes à construire de nouvelles formes de solidarité mondiale, notamment sur Internet, et à résister et lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Les activités s'articuleront autour de quatre axes principaux et seront mises en œuvre principalement aux niveaux national et local de 2015 à décembre 2017.

10. L'UNESCO a par ailleurs cherché à renforcer la contribution de la société civile en faveur de la paix et de la sécurité en créant des plates-formes, des outils et des réseaux pour les médias, et en encourageant l'impartialité des reportages, en éclairant les débats publics et en partageant des informations. Le Forum mondial des médias intitulé « La place des médias dans la construction de notre futur », organisé conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement indonésien en août 2014 à Bali, en Indonésie, a appelé à améliorer l'initiation aux médias et la liberté d'expression afin que chaque femme et chaque homme puisse s'exprimer et rejeter les messages de haine. Dans ce contexte, les travaux de l'Organisation dans le domaine de la maîtrise des médias et de l'information et du dialogue interculturel (MILID) retiennent également l'attention. Les annuaires MILID ont été publiés en 2013 et, plus récemment, en 2014. Cette édition intitulée « La citoyenneté mondiale dans un monde numérique » explore les liens inhérents qui existent entre les médias, l'information et la culture dans le monde numérique, et la façon dont les citoyens participent efficacement aux processus de développement et interagissent avec les médias, l'information et la technologie afin de promouvoir les échanges culturels et la tolérance, le développement économique, la bonne gouvernance, l'égalité et la paix.

(d) Favoriser le dialogue au service du développement durable et de ses dimensions éthiques, sociales et culturelles

11. Les valeurs et pratiques en matière de respect mutuel et de tolérance, renforcées par le dialogue interculturel et interconfessionnel et un engagement en faveur de la non-violence et de la réconciliation demeurent des aspects essentiels de la paix quotidienne, qui permettent de s'épanouir et de favoriser un rapprochement des cultures. Dans ce contexte, le programme Gestion des transformations sociales (MOST) a continué de renforcer son rôle dans l'élaboration d'approches transdisciplinaires en faveur de transformations sociales propices à l'émergence de sociétés plus inclusives et équitables, notamment en renforçant les liens entre la science et les politiques. À sa session de juin 2015, le Conseil intergouvernemental du Programme MOST (CIG-MOST) s'est penché sur son cadre stratégique global dans le cadre de l'actuelle Stratégie à moyen terme (37 C/4), s'agissant notamment de l'inclusion sociale pour le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. Des mesures de suivi essentielles ont été arrêtées, qui ouvrent la voie à un réseau mondial de professionnels et de communautés de pratique revitalisé.

12. La promotion de la culture de la paix et de la non-violence a été identifiée en tant que programme phare de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), et l'UNESCO cherche à étendre les activités de la Priorité Afrique par le biais de ses programmes sectoriels. Un certain nombre d'initiatives régionales ont été prises afin de promouvoir une paix durable et prévenir les conflits, telles que l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel[portail ONU], lancée en mai 2015 à Cotonou, en République du Bénin, et le Forum panafricain « La jeunesse africaine et le défi de la promotion d'une culture de la paix en Afrique », organisé conjointement par l'UNESCO, la Fondation Omar Bongo Ondimba pour la paix, la science, la culture et l'environnement et la Commission nationale gabonaise pour l'UNESCO à Libreville, au Gabon, en décembre 2014. Le Forum a également offert l'occasion de lancer le réseau de la « Jeunesse pour la culture de la paix » ainsi qu'un prix international de la Fondation Omar Bongo Ondimba pour les organisations de la jeunesse, et de renforcer les partenariats entre l'UNESCO et l'Initiative Whitaker pour la paix et le développement.